

PROCÉDURE VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES (VAJ)

Les vérifications d'antécédents judiciaires (VAJ) sont obligatoires. Ils vous permettent de sélectionner des candidats sûrs, honnêtes et fiables, tout en décourageant les individus dangereux de se joindre à votre entreprise. C'est pourquoi Gymnastique Québec demande à chaque club de faire la vérification de leurs employés, soit les entraîneurs, membres du conseil d'administration ainsi que de tous les officiels, âgés de 18 ans et plus, afin de favoriser une pratique sportive et un environnement sécuritaire. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs de s'assurer de la validité des VAJ des différents intervenants dans leur organisme et de transmettre à GYMQC l'[Attestation sur l'honneur](#).

Afin de vous aider dans cette tâche, Gymnastique Québec a procédé à l'ouverture d'un compte [Sterling BackCheck](#), pour vous permettre l'accès à un système de vérifications d'antécédents judiciaires en ligne. Vous pourrez ainsi faire les vérifications de l'ensemble de vos employés incluant ceux qui iront aux Finales des Jeux du Québec. Bien que la plateforme [Sterling BackCheck](#) facilite le partage de résultats avec Gymnastique Québec, il n'est pas obligatoire de procéder avec celle-ci, puisque plusieurs municipalités offrent ce service gratuitement. Cependant, vous devez avoir accès aux résultats de tous vos membres en tout temps, et avoir en votre possession une preuve de ceux-ci.

INFORMATIONS CONCERNANT STERLING BACKCHECK

1. Vous pourrez envoyer des invitations en ligne, par courriel, à vos candidats.
2. Vous aurez la possibilité de payer les frais de 25\$ plus les taxes applicables pour vos candidats ou de faire payer le candidat lui-même.
3. Vous obtiendrez vos résultats dans un délai de 24 heures.
4. Vous pourrez bénéficier d'un service rapide pour obtenir vos résultats dans un délai de 4 heures, moyennant des frais supplémentaires.

OUVERTURE D'UN COMPTE STERLING BACKCHECK

1. Vous devez remplir le formulaire de demande d'ouverture de compte qui est envoyé par GYMQC en début d'année gymnique.
2. Envoyez le formulaire à l'[agente aux opérations](#), par courriel.
3. Compléter la section 3 du formulaire : informations concernant la configuration de la facture. Si vous désirez payer pour vos candidats ou certains d'entre eux, les frais de vérifications seront chargés à ce compte.
4. GYMQC s'occupe d'envoyer votre demande à [Sterling BackCheck](#).
5. [Sterling BackCheck](#) créera votre compte, et un représentant entrera en contact avec vous.

VÉRIFICATION DE CANDIDATS EN LIGNE

1. Envoyez votre invitation en ligne à votre candidat, par courriel, directement de votre compte [Mybackcheck](#).
2. Votre candidat donne son consentement en ligne, et a l'option de payer si vous avez configuré la section 3 du formulaire ainsi.
3. Votre candidat complète la procédure de vérification d'identité selon une des 2 options disponibles.

QUESTIONS ET RÉCUPÉRATION DE MOT DE PASSE

Pour toute question en lien avec [Sterling BackCheck](#) ou [Mybackcheck](#) :

- Difficulté à s'identifier
- Mot de passe oublié
- Toute autre question

Veillez contacter directement le soutien de [Sterling Backcheck](#) ou [Mybackcheck](#).

ATTENTION, la procédure de récupération de mot de passe est complexe, veuillez vous assurer de bien noter les informations de votre compte.

COMBIEN DE TEMPS LES VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS SONT-ELLES VALIDES?

• GYMNASTIQUE QUÉBEC

Gymnastique Québec considère les VAJ de ses membres valides pour une période de **3 ans**. Tous les membres de Gymnastique Québec de 18 ans et plus doivent avoir une preuve de VAJ valide pour se présenter dans les événements fédérés.

Officiels :

Avant chaque événement faisant partie de la régie de compétition de Gymnastique Québec, nous validons les vérifications d'antécédents judiciaires (valide de moins de 3 ans) de tous les officiels participants à cet événement.

Entraîneurs et autres intervenants :

Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs de s'assurer de la validité des VAJ des différents intervenants de 18 ans et plus dans leur organisme. Gymnastique Québec exige un document nommé [Attestation sur l'honneur](#) une fois par année, signé du président et d'un deuxième membre du conseil d'administration, confirmant que le tout a été fait.

Pour votre information, tous les membres de la permanence et du conseil d'administration de Gymnastique Québec doivent se soumettre aux mêmes exigences.

• SPORTSQUÉBEC (JEUX DU QUÉBEC)

[SportsQuébec](#) considère les VAJ valides pour une période de **2 ans**. Avant les Jeux du Québec, il est de la responsabilité de Gymnastique Québec de s'assurer que la VAJ soit valide pour tous les entraîneurs, officiels et membres de la permanence y participant. Nous devons donc demander le document de preuve des VAJ à tous, avant la date limite établie par [SportsQuébec](#) avant les Jeux du Québec.

• GYMNASTIQUE CANADA

[Gymnastique Canada](#) considère les VAJ de ses membres valides pour une période de **1 an** seulement. Tous les entraîneurs, officiels et membres de la permanence participant à des événements nationaux ou internationaux doivent refaire leur VAJ chaque année. Il est de la responsabilité de Gymnastique Québec de s'assurer que les VAJ des intervenants québécois soient à jour lors des événements nationaux.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS

Légalement, puisqu'il s'agit de renseignements personnels, Gymnastique Québec **ne peut pas** partager le document de preuve de VAJ sans le consentement du participant. Pour cette raison, il est possible que Gymnastique Canada (ou une autre organisation) vous contacte directement afin de vous demander de leur envoyer votre preuve de VAJ. Afin d'éviter toute situation irritante pour vous, veuillez garder en tout temps une copie de votre preuve de VAJ à jour afin d'être en mesure de l'envoyer rapidement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Prendre note que les clubs sont dans l'**OBLIGATION** de remplir le formulaire d'Attestation sur l'honneur. Ce formulaire atteste que vous avez procédé à la vérification d'antécédents des différents intervenants de votre organisme. Ce document est envoyé par Gymnastique Québec, par courriel, en début d'année gymnique. Il doit être signé par le président ainsi qu'un membre du conseil d'administration. **La même personne NE PEUT PAS signer sous les deux titres.** Si votre club n'a pas de président, nous demandons de faire signer le formulaire par le directeur général ou un autre membre du conseil d'administration, et de nous mentionner son titre respectif. Vous devez retourner l'attestation sur l'honneur à l'[agente aux opérations](#), par courriel, avant le **31 octobre 2020**.

Sans ce document, Gymnastique Québec ne sera pas en mesure de vous affilier. Il est donc très important de remplir cette attestation et de nous la retourner avant la date limite.